

Nombre de membres afférents  
Au Conseil municipal : 15  
En exercice : 15  
Présents : 13

### **SEANCE DU JEUDI 13 novembre 2008**

L'an deux mille huit, le jeudi treize novembre à 20 heures 30, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Michel MAUREL, Maire.

**Présents :** Michel MAUREL, Christian BERNAT, Geneviève SOCCOL, Claude ALBA, Monique MARTY, Thierry CAUSSE, Didier MAHOUX, Jean-Marc ALLAIN, Laurence FLEURY, José NUNES, Céline ROCACHER, Gabriel VIGUIER, Jacqueline ESCANDE.

**Absents et excusés :** Pascale ROMERO qui a donné pouvoir à Laurence FLEURY.  
Christophe MAURIES qui a donné pouvoir à Michel MAUREL.

Date de la convocation : 04/11/2008  
Date d'affichage : 04/11/2008

Madame Monique MARTY est nommée secrétaire de séance.

---

Lecture est donnée ensuite du compte-rendu précédent.

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la fin des travaux de l'abri du terrain de foot.

En ce qui concerne l'aménagement du carrefour du Coustarou, l'entreprise GRANET a procédé au remplacement des plantes et a arrangé la terre. Monsieur le Maire précise que les prochaines plantations seront faites par Claude MOLINIE.

Mme Céline ROCACHER informe de la rénovation de la classe du haut et de la satisfaction de l'enseignante. L'entreprise MARCATO a été réglée. Il est à noter aussi que les notaires PASSELAC et CANITROT ont perçus le montant de leurs honoraires et des terrains respectifs (Vente MILLET-VIALA avec la commune).

### **1°) PROPOSITION DE CONTRAT D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR L'AMENAGEMENT DES ENTREES ET DE LA TRAVERSE DU VILLAGE.**

Monsieur le Maire présente le projet d'assistance de la DDE pour mener une réflexion sur l'aménagement des entrées du village. Il comprend 3 phases :

- Diagnostic des voiries et périmètre d'intervention.
- Identification des besoins et des contraintes de la commune, des usagers et des concessionnaires.
- Proposition d'un principe d'aménagement sur la base d'esquisses, schéma du plan de circulation, proposition de phasage de travaux.
- Le montant du contrat est de 3 900 €uros HT
- Le délai d'exécution de l'étude est de 4 mois.

Compte tenu de ces éléments, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour cette étude. Cette somme sera inscrite au budget communal 2009.

### **2°) DECISION MODIFICATIVE N°10 – CHARGES DE PERSONNEL.**

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la nécessité de délibérer pour abonder le chapitre 012-charges de personnel. En effet, l'embauche de Cédric HENRIOT, contractuel n'avait pas été prévue et les crédits sont donc insuffisants.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE, à 15 voix pour, de procéder à une décision modificative d'un montant de 4 867 € ainsi qu'il suit :

DESIGNATION	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	de Augmentation de crédits	Diminution de crédits	de Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D 61522-Entretien bâtiments	4 867.00 €			
<b>TOTAL 011</b>	<b>4 867.00 €</b>			
D 6336 Cotisation CNG CG de la FPT		90.00 €		
D 6411 Personnel titulaire		1 880.00 €		
D 6413 Personnel non titulaire		2 613.00 €		
D 6451 Cotisations URSSAF		100.00 €		
D 6454 Cotisations Assedic		184.00 €		
<b>TOTAL 012</b>		<b>4 867.00 €</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0.00 €</b>		<b>0.00€</b>

### **3) REVISION DU REGIME INDEMNITAIRE POUR LE PERSONNEL.**

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 modifié pris pour l'application du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 ;

Vu le décret n° 2002-61 du 14 janvier 2002 modifié et l'arrêté du 23 novembre 2004 relatifs à l'indemnité d'administration et de technicité ;

Le Conseil municipal **DECIDE** l'attribution de l'indemnité d'administration et de technicité au profit du personnel titulaire relevant des cadres d'emplois suivants :

GRADES	MONTANT DE REFERENCE ANNUEL AU 01/10/2008	NOMBRE DE BENEFICIAIRES	COEFFICIENT DE MODULATION MAXIMUM	ENVELOPPE GLOBALE
ADJOINT ADMIN. PRINCIPAL 2 <sup>e</sup> classe	463.60 €	1	2	463.60 €
ADJOINT ADMIN. 2 <sup>e</sup> classe	443.50 €	1	2	443.50 €
ADJOINT TECHN. 2 <sup>e</sup> classe	443.50 €	3	3.50	1330.50 €

Le Conseil municipal **PRECISE** :

- les indemnités versées aux agents à temps non complet ainsi qu'aux agents à temps partiel seront calculées au prorata de leur temps de travail hebdomadaire.
- ces indemnités seront versées semestriellement.
- elles feront l'objet d'un ajustement automatique lorsque les montants ou taux ou les corps de référence seront revalorisés ou modifiés par un texte réglementaire.
- Le Maire est chargé de fixer, par arrêté, le montant individuel attribué à chaque agent.
- Les dispositions de la présente délibération prendront effet à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2008 et uniquement pour l'année 2008.
- La délibération en date du 21 mars 2005 est abrogée.
- Les dépenses correspondantes seront prélevées à l'article 6411 du budget de l'exercice concerné.

### **4) DECISION SUR LES TRAVAUX CONCERNANT LA LIMITATION DE VITESSE RUE DU LAVOIR.**

M. Didier MAHOUX présente les devis du chantier rue du Lavoir à savoir :

- SARL SIGNALISATION TARNAISE 1033.34 € TTC

- TARN AVEYRON SIGNALISATION 667.91 € TTC

Les travaux de traçage du parking et la mise en place des balises seront faits par Claude MOLINIE.

### **5) LE POINT SUR LES TRAVAUX DE LA SALLE FABRE ET DE LA SALLE DE SPORT.**

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la fin des travaux d'isolation du local de rangement de la salle Fabre. De plus, des réparations ayant été faites par M.ANSELMI électricien ont permis une meilleure régulation du chauffage. Il conviendra tout de même de se rapprocher de M.COUZINIER, notre conseiller EDF, afin de connaître la consommation annuelle d'électricité de la salle Fabre.

Il a été demandé un devis à M.ANSELMI afin de connaître le coût de l'installation d'une climatisation réversible pour la salle Fabre et le montant de ce dernier s'élève à 12 776 € 39 TTC soit 10 682.60 €HT. La commission chargée du dossier attend l'étude de l'EDF qui permettra de savoir si des économies substantielles seront possibles. Ensuite, l'entreprise MARTY menuiserie fera un devis pour un changement de la porte du fond de la salle. Ce dossier sera revu lors du prochain conseil.

Quant à l'isolation de la salle de sport effectuée par des bénévoles que le Maire remercie elle est terminée.

### **6) PERMIS DE CONSTRUIRE CONCERNANT LE BATIMENT TECHNIQUE DU TERRAIN DE FOOT, DU BATIMENT TECHNIQUE COMMUNAL ET DES VESTIAIRES.**

M.NUNES José présente les plans des permis de construire qui devront être validés par un architecte. Ensuite, chaque commission détaille les devis pour chacun des projets à savoir :

#### **A- BATIMENT TECHNIQUE COMMUNAL.**

Tous les devis ont été réunis par la Commission des Bâtiments communaux et le montant total des travaux s'élève à **53 073.32 EUROS HT** soit **63 475.69 EUROS TTC**.

<b>DESCRIPTIF</b>	<b>MONTANT H.T</b>	<b>MONTANT TTC</b>
<b>SARL PRADINES CONSTRUCTIONS CASTRES</b> Construction du bâtiment Assainissement	44 136.62 €	52 787.40 €
<b>ANSELMY Francis Electricien CASTRES</b> Installation électrique du local	2 980.40 €	3 564.56 €
<b>MARTY FRERES FREJEVILLE</b> Menuiserie Fenêtres Portes Portail Grilles de défense	5 956.30 €	7 123.73 €
<b>TOTAL</b>	<b>53 073.32 €</b>	<b>63 475.69 €</b>

Le conseil municipal donne son accord à 15 voix pour demander le fonds de développement territorial auprès du conseil Général.

## **B- VESTIAIRES DU TERRAIN DE FOOT.**

Tous les devis ont été réunis par la Commission des Bâtiments communaux et le montant total des travaux s'élève à **109 305.91 EUROS HT** soit **130 729.87 EUROS TTC**.

<b>DESCRIPTIF</b>	<b>MONTANT H.T</b>	<b>MONTANT TTC</b>
<b>SARL PRADINES CONSTRUCTIONS CASTRES</b> Construction du bâtiment Assainissement	78 630.71 €	94 042.33 €
<b>ANSEMI Francis Electricien CASTRES</b> Installation électrique du local	10 136.70 €	12 123.49 €
<b>RS CONFORT Plomberie Sanitaire</b>	11 276.56	13 486.77
<b>MARTY FRERES FREJEVILLE</b> Menuiserie Fenêtres Portes Portail Grilles de défense	9 261.94 €	11 077.28 €
<b>TOTAL</b>	<b>109 305.91 €</b>	<b>130 729.87 €</b>

Le conseil municipal donne son accord à 15 voix pour demander le fonds de développement territorial auprès du conseil Général.

Les dossiers de permis de construire doivent être signés par un architecte. Monsieur le Maire se charge de contacter un professionnel afin que ces derniers puissent être déposés.

De plus, M.ALLAIN en contact avec M.AUDU, Président de l'Association sportive se charge de présenter le dossier au district de foot du Tarn afin d'obtenir une aide financière sous forme de subvention.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- Monsieur le Maire informe l'assemblée d'un courrier remis par Sébastien BRUNE, Trésorier ASCF demandant à la commune de participer sous forme de subvention exceptionnelle à l'achat d'un véhicule pour l'Association Sportive. La facture de cet achat s'est élevée à 5 490 Euros HT.

## **OBJET : subvention exceptionnelle à l'Association Sportive de Frèjeville**

**Où cet exposé, le conseil municipal à 15 voix pour :**

- **DECIDE d'octroyer la somme de deux mille Euros (2000.00 €)** de manière exceptionnelle et sous forme de subvention à l'Association Sportive Frèjevilloise. Les crédits seront pris sur le compte 61522 et le mandat à l'encontre de l'ASF sera imputé au compte 6574.
- Le Mercredi 10 décembre 2008, le personnel communal sera reçu pour l'évaluation de la notation annuelle à remettre au CDG 81.
- Monsieur le Maire informe de la date du prochain conseil qui se tiendra en Mairie le 11 décembre 2008.

Sur ce, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à minuit.